

Artistes au Collège

Création

Citoyenneté

Ouverture
au monde

Émotion

Découverte

Sensibilisation



Dans le cadre du schéma départemental des enseignements, de l'éducation, des pratiques artistiques et de l'action culturelle, le Département de la Savoie défend un accès élargi à la culture, prenant en compte tous les temps de vie des jeunes. Il propose un **parcours culture jeune** qui repose sur des dispositifs financiers et des actions culturelles complémentaires. L'enjeu est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, de contribuer à l'épanouissement des élèves et de renforcer leurs liens.

Le dispositif d'éducation artistique et culturelle *Artistes au collège*, piloté et financé par le Département, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Éducation nationale et soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes (pour les lycées), s'inscrit dans le cadre de ce parcours.



Artistes au collège : un projet artistique

Chaque projet est unique, par son contenu, sa durée ou les partenaires associés. Il tient compte des problématiques propres à chaque établissement et s'élabore en co-construction entre le collège et le comité technique.

BÂTIR SON PROJET ARTISTIQUE

	PROJET DÉCOUVERTE	PROJET APPROFONDISSEMENT	PROJET APPROFONDISSEMENT ET OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE
ÉQUIPE ÉDUCATIVE MOBILISÉE 1 représentant de la direction + au moins 2 enseignants + au moins 3 enseignants + une équipe éducative élargie : Enseignants, CPE, Doc	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓
Accompagnement des enseignants autour de l'univers des artistes en résidence	✓	✓	✓
Rencontre avec l'œuvre pour les collégiens et discussion avec les artistes, pistes d'exploitation par les enseignants	✓	✓	✓
Découverte des métiers liés aux arts	✓	✓	✓
Temps de présence et de sensibilisation pour l'ensemble des collégiens		✓	✓
Atelier de pratique par classe (à définir en amont) au moins 10h au moins 15h		✓	✓
Ouverture à d'autres publics du territoire : écoles, lycées, EEA, structures jeunesse, bibliothèques, centres sociaux, EHPAD...			✓
Possibilité d'un aboutissement sur le territoire			✓

Des artistes présents dans votre collège

Artistes au collège permet aux établissements volontaires d'accueillir une équipe artistique pour qu'elle partage sa démarche de création avec les collégiens.

- Tous les domaines artistiques sont éligibles.
- Les actions mises en place sont diverses :



Rencontre avec une œuvre



Sensibilisation à travers :

- l'échange et les débats avec les artistes
- la découverte des métiers
- la fréquentation des lieux de diffusion



Ateliers de pratique

- Ce projet artistique co-construit concerne l'ensemble de la communauté éducative. Au-delà il peut impliquer des partenariats avec les écoles, les lycées, les structures culturelles... du territoire.

Une méthodologie et un calendrier

Appel à candidature des collèges par la Direction académique



Février

Rencontre et échanges avec l'équipe éducative et le comité technique



Mars

Recherche et choix d'équipes artistiques par le comité technique



Avril
Mai

Première rencontre et élaboration du projet entre les artistes retenus et l'équipe éducative du collège



Juin

année N

année N+1

Mise en œuvre des différentes actions



Septembre
juin

Contacts

Un comité technique pour vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet :

► Département de la Savoie

Pascale SERGENT, référente formation et mise en oeuvre de l'EAC

✉ pascale.sergent@savoie.fr

► Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC)

Guillaume JUIN, conseiller action culturelle

✉ guillaume.juin@culture.gouv.fr

► Éducation nationale

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Marie-Françoise OLIVIER, chargée de mission arts et culture

✉ marie-francoise.olivier@ac-grenoble.fr

Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC)

Valérie VEDRENNE, suivi EAC du département de la Savoie
conseillère architecture, patrimoine, musée

✉ valerie.vedrenne@ac-grenoble.fr

